

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHÉNAUD-JACQUET  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 160  
N° 7 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 28  
no Fepuare 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 249 CM du 28 février 2011 portant cessation de fonctions de M. Charles Wong Chou en qualité de directeur des finances et de la comptabilité .....	150
Arrêté n° 250 CM du 28 février 2011 portant nomination de Mme Mireille Garnier épouse Lehartel en qualité de directrice des finances et de la comptabilité par intérim .....	150

##### ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

###### Présidence

Arrêté n° 787 PR du 28 février 2011 portant délégation du pouvoir d'ordonnancement à Mme Mireille Garnier, directrice des finances et de la comptabilité par intérim .....	151
--	-----

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 249 CM du 28 février 2011 portant cessation de fonctions de M. Charles Wong Chou en qualité de directeur des finances et de la comptabilité.**

NOR : DFC1100338AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-177 APF du 19 décembre 1996 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ou rémunérés par rapport à la grille des emplois fonctionnels ;

Vu la délibération n° 2003-197 APF du 17 décembre 2003 créant la direction des finances et de la comptabilité ;

Vu l'arrêté n° 144 CM du 30 août 2004 portant organisation du service dénommé direction des finances et de la comptabilité ;

Vu la démission de M. Charles Wong Chou ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 février 2011,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de M. Charles Wong Chou en qualité de directeur des finances et de la comptabilité à compter du 28 février 2011 au soir.

Art. 2. — A compter de la même date, l'arrêté n° 1522 CM du 26 décembre 1988 portant nomination de M. Charles Wong Chou en qualité de chef du service des finances et de la comptabilité, est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 250 CM du 28 février 2011 portant nomination de Mme Mireille Garnier épouse Lehartel en qualité de directrice des finances et de la comptabilité par intérim.**

NOR : DFC1100339AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-177 APF du 19 décembre 1996 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ou rémunérés par rapport à la grille des emplois fonctionnels ;

Vu la délibération n° 2003-197 APF du 17 décembre 2003 créant la direction des finances et de la comptabilité ;

Vu l'arrêté n° 144 CM du 30 août 2004 portant organisation du service dénommé direction des finances et de la comptabilité ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 février 2011,

Arrête :

Article 1er. — Mme Mireille Garnier épouse Lehartel est nommée en qualité de directrice des finances et de la comptabilité par intérim à compter du 1er mars 2011.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

**PRESIDENCE**

**ARRETE n° 787 PR du 28 février 2011 portant délégation du pouvoir d'ordonnancement à Mme Mireille Garnier, directrice des finances et de la comptabilité par intérim.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu la délibération n° 2003-197 APF du 18 décembre 2003 créant la direction des finances et de la comptabilité ;

Vu l'arrêté n° 250 CM du 28 février 2011 portant nomination de Mme Mireille Garnier épouse Lehartel, directrice des finances et de la comptabilité par intérim ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— La directrice des finances et de la comptabilité par intérim reçoit délégation du pouvoir d'ordonnancement aux fins de signature de toutes pièces justificatives d'ordonnancement pour les recettes et les dépenses du budget général de la Polynésie française et des comptes spéciaux, à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des finances et de la comptabilité par intérim, les mêmes pouvoirs sont délégués, chacun en ce qui concerne ses attributions :

- à Mme Tatiana Chines, chef de la section "rémunération" ;
- à Mme Mireille Garnier, chef de la section "subventions" ;
- à Mme Stéphanie Chalons, chef de la section "recettes et dépenses".

Art. 3.— L'arrêté n° 2453 PR du 24 novembre 2009 est abrogé.

Art. 4.— La directrice des finances et de la comptabilité par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.  
Gaston TONG SANG.